

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2022 À 16 H 00

-----  
**Rapport N° 37**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION CENTRE DE RECHERCHE  
D'ETUDE DE FORMATION À L'ANIMATION ET AU DÉVELOPPEMENT AUVERGNE (CREFAD AUVERGNE)**

-----

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le dix huit novembre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 novembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

**Préside la séance** : Olivier BIANCHI, Maire

**Secrétaire** : Wendy LAFAYE

**Conseiller(e)s présent(e)s :**

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :**

Nicaise JOSEPH pouvoir à Lucas PEYRE, Fatima BISMIR pouvoir à Alexis BLONDEAU, Alparslan COSKUN pouvoir à Marianne MAXIMI, Diego LANDIVAR pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL pouvoir à Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE pouvoir à Pierre MIQUEL, Stanislas RENIE pouvoir à Eric FAIDY

**Conseiller(e)s excusé(e)s :**

Valérie BERNARD

-----  
*Mme Christine DULAC ROUGERIE préside la séance et procède à l'appel.*

*M. le Maire arrive après la minute de silence en hommage à Mme PARIENTE et reprend la présidence de la séance avant la présentation de la question n°1.*

*Mme Sondès EL HAFIDHI arrive pendant le diaporama de la question n°3.*

*M. Alparslan COSKUN quitte la séance avant le vote de la question n°3 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI.*

*M. Diego LANDIVAR quitte la séance avant le vote de la question n°5 et donne pouvoir à Mme CHENNOUF-TERRASSE.*

*M. MAQUAIRE-BEAUSOLEIL quitte la séance avant le vote de la question n°7 et donne pouvoir à Mme Magali GALLAIS (fin du pouvoir donné par Mme Valérie BERNARD).*

-----

---

**Rapport N° 37**  
**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION CENTRE DE RECHERCHE  
D'ETUDE DE FORMATION À L'ANIMATION ET AU DÉVELOPPEMENT AUVERGNE (CREFAD AUVERGNE)**

---

Le Centre de Recherche, d'Etude, de Formation à l'Animation et au Développement Auvergne (CREFAD Auvergne) est un organisme agréé de formation et un acteur majeur de l'éducation populaire et de la vitalité associative clermontoise.

Identifié comme un point d'appui à la vie associative, le CREFAD opère comme structure d'accompagnement de nombreux projets en quête de professionnalisation. Coporteur de l'Espace de vie sociale (label de Caisse d'Allocations Familiales), il défend également l'ambition d'un Quartier Culturel et Créatif au sein de Saint-Alyre.

Récemment associé à l'équipe de résidents du Lieu-Dit, le CREFAD a pris connaissance du cycle de conférences et de rencontres professionnelles animé tout au long de l'année par les résidents et l'Ecole Supérieure d'Art Clermont Métropole.

Celui-ci a rapidement démontré un souhait partagé des participants de formation entre pairs et donné lieu à un constat de manque d'agent SSIAP 1 (Service de sécurité incendie et d'assistance à personnes) au sein des différents lieux d'expositions et de concerts hébergeant les différents collectifs : Zaoum, Somme toute, la Tôlerie, le Raymond bar, le Fotomat...

Le CREFAD propose par conséquent d'assurer la mise en place d'une formation pour toutes les associations organisatrices d'événements dans des lieux culturels qui nécessiteraient la présence d'un SSIAP, espérant ainsi créer un cercle vertueux d'essaimage des normes de sécurité pour l'accueil de public en milieu associatif et favoriser par la même occasion la professionnalisation des bénévoles désireux d'exercer cette fonction.

Cette formation de 67h répartie sur deux semaines consécutives serait accueillie au Lieu-Dit et ouverte à une dizaine de participants, pour un coût de 1 000 € par personne.

La coordination des inscriptions et du suivi de la formation sera assurée bénévolement par le CREFAD Auvergne.

Budget prévisionnel de l'action : 11 000 €

Subvention sollicitée : 10 000 €

Subvention proposée : 10 000 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'attribuer à l'association une subvention exceptionnelle de 10 000 € issue des crédits innovants.

<b>TOTAL VOTANTS :</b>	<b>54</b>	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0 Non participation
<b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :</b>	<b>54</b>	=	<b>Pour : 54</b>	+	<b>Contre : 0</b>		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,  
Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjointe déléguée



Isabelle LAVEST